

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2021

Nombre de membres : 11

En exercice : 10 -

Présents : 9 - Votants 9 1 abstention délib. 2021-05-02 - Date de convocation : 29/04/2021

L'an deux mille vingt-un, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel, QUEMERAIS Thomas (arrivée à 19h15), REHEL Elodie, QUEMENEUR Hélène (arrivée à 19 h)

Absente : FOUERE Izabela

SECRETARIE DE SEANCE : PEDRON Nathalie

ORDRE DU JOUR

- Proposition de renouvellement de la convention entre la commune et Dinan Agglomération pour la lutte contre les frelons asiatiques ;
- Avis du conseil municipal sur enquête publique en mairie de Plumaudan : extension élevage porcin, construction d'un bâtiment engraissement, couverture des 2 fosses, valorisation des effluents par méthanisation (GAEC du Pré-Long) ;
- Proposition de redéploiement de la subvention allouée au titre du contrat de territoire mandature 2014/2020 sur projet de travaux école, mairie (couverture, isolation) ;
- Travaux des bénévoles sur futur sentier randonnée : achat alimentation ;
- Double scrutin électoral des 20 et 27 juin 2021 : permanences au bureau de vote, organisation compte tenu du contexte sanitaire ;
- Questions diverses.

Madame Chantal BLEVIN, inspectrice des finances à Broons, comptable du trésor, fait une présentation de la situation financière de St Maden

Sur proposition du Maire et après avis favorable de l'assemblée, le point ci-après est ajouté à l'ordre du jour : *proposition d'achat de matériel mutualisé (laveur haute pression, meuleuses)*

Proposition de renouvellement de la convention entre la commune et Dinan Agglomération pour la lutte contre les frelons asiatiques (2021-05-01)

Le Maire rappelle la lutte contre les frelons asiatiques menée conjointement entre la commune et Dinan Agglomération. Depuis quelques années, une convention annuelle intervient : elle fixe les modalités de prise en charge techniques et financières notamment la répartition du coût de destruction des nids (50 % entre la collectivité et l'intercommunalité).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de la convention.

Avis du conseil municipal sur enquête publique en mairie de Plumaudan : extension élevage porcin, construction d'un bâtiment engraissement, couverture des 2 fosses, valorisation des effluents par méthanisation (GAEC du Pré-Long) (2021-05-02)

Le Maire présente le dossier d'extension d'élevage porcin, construction d'un bâtiment engraissement,

couverture des 2 fosses, valorisation des effluents par méthanisation présenté par le GAEC du Pré-Long à Plumaudan ayant fait l'objet d'une enquête publique en mairie de Plumaudan.

Le conseil municipal, après délibération et vote ayant donné le résultat suivant :

1 abstention,

Avis favorable..... 3 voix,

Avis défavorable..... 5 voix, à la majorité émet

un avis défavorable au dossier.

Proposition de redéploiement de la subvention allouée au titre du contrat de territoire mandature 2014/2020 sur projet de travaux école, mairie (couverture, isolation) (2021-05-03)

Le Maire informe que, sous la mandature précédente, la politique publique, mise en place par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre du contrat de territoire, avait alloué une subvention d'un montant de 30 000 € à la commune soit 25 % d'un projet évalué à 120 000 € HT portant sur l'acquisition et à la rénovation d'un local à usage commercial. Le conseil municipal - 2014/2020- n'ayant pas validé sa réalisation, le programme d'investissement n'a pas vu le jour.

Le Maire rappelle les prochaines élections départementales du mois de juin. Compte tenu du calendrier électoral et du délai de mise en place du prochain programme d'aides publiques, le Département propose aux communes un redéploiement des crédits alloués par le contrat de territoire sur d'autres projets. Le Maire rappelle l'opération de rénovation de toiture et d'isolation des bâtiments scolaires et de la mairie, ces travaux pourraient bénéficier du redéploiement proposé.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition du Maire quant à la proposition de redéploiement du crédit alloué, elle sera transmise au Département (Maison du Département antenne de Dinan).

Travaux des bénévoles sur futur sentier randonnée : achat alimentation (2021-05-04)

Le Maire rappelle les travaux menés visant à la création d'un sentier de randonnée, il donne la parole à Nathalie PEDRON pour une présentation de l'avancement du projet :

- 14 conventions signées (intégralité) entre la commune et les tiers ;
- Contact avec Dinan Agglomération concernant les zones humides : respect des cours d'eau, favoriser le maintien de la végétation, limiter les impacts sur les milieux naturels ;
- Contact avec St Juvat (interconnection entre les communes) ;
- Le projet de chemin de randonnée madennais viendra à terme, compléter le réseau de chemins du Pays des Faluns au bénéfice de tous ;
- Travaux en cours entre chemin Donnelais et Réhaudais, chemins Lande du Pérou, de la Rabine, des Forges ;

.....

Après délibération, à la majorité des votants, le conseil municipal autorise la prise en charge financière des dépenses liées à l'achat d'alimentation (petite restauration).

Double scrutin électoral des 20 et 27 juin 2021 : permanences au bureau de vote, organisation compte tenu du contexte sanitaire

Le Maire rappelle l'organisation du double scrutin des 20 et 27 juin 2021 : élections départementales et élections régionales. Outre les 2 scrutins à organiser, il convient également de mettre en place le tableau des permanences aux bureaux de vote en tenant compte de la crise sanitaire du coronavirus (vaccination des assesseurs, des bénévoles présents, tests, ...).

Les tableaux des permanences sont établis.

Proposition d'achat de matériel mutualisé (laveur haute pression, meuleuses) (2021-05-05)

Le Maire rappelle le projet d'achat mutualisé de matériel technique, appelé à être utilisé par Thierry BEURRIER (agent des services partagés), entre les communes de Guenroc, St Maden, Guitté et Saint Jouan de l'Isle. La commune de Guenroc est maître d'ouvrage de l'opération : achat et paiement du matériel, rédaction de la convention fixant les modalités d'acquisition, de répartition de la charge financière, d'utilisation des équipements,

Coûts (devis) :

Laveur haute pression : 1 445 € TTC

Meuleuses : 323.81 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'opération mutualisée, autorise le Maire à signer la prochaine convention à intervenir.

Fin de séance à 21 h 40

Saint Maden,
Le 10/05/2021

Le Maire,



La Secrétaire de séance,

